



LISTE DES DOCUMENTS REQUIS POUR UN MARIAGE

Ces documents sont obligatoires pour les DEUX INDIVIDUS

1. Certificat de naissance officiel ou acte de naissance (www.etatcivil.gouv.qc.ca);
2. Certificat de Divorce (si divorcé/e);
3. Certificat de décès si conjointe ou conjoint décédé;
4. Pièces d'identité avec photo;

En cas de documents provenant d'un autre pays, les documents doivent obligatoirement :

- Être des documents officiels;
- Être produits en français ou en anglais **OU** être traduits et certifiés par un traducteur agréé reconnu (www.ottiaq.org).

Un témoin qui vous connaît devra signer la demande de publication et affirmer que les informations que vous y avez inscrites sont véridiques.

Ces documents sont obligatoires pour débiter l'affichage légal de votre futur mariage.

Un dépôt de 150\$ payé lors de notre première rencontre en argent comptant ou par virement bancaire.

En cas d'annulation ou de changement de date pour votre cérémonie de mariage, ce dépôt sera valide pour 1 an.

Ensemble nous réaliserons la cérémonie de vos rêves.

Merci de votre confiance.

Rév. Éric Boily
info@moncelebrant.ca
(579) 379-7455